



Notre-Dame de Bellecombe

Station Village Classée de Sports d'Hiver et d'Été

ARRETE MUNICIPAL n° 23 / 2019
Prononçant la fermeture de l'annexe
de l'Hôtel Le Tétras

Le Maire de la Commune de Notre-Dame de Bellecombe,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L.2213-1, L. 2213-5, L. 2512-13 et R. 2213-1 ;
 Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles R. 123-27 et R 123-52 ;
 Vu le Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;
 Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 18 décembre 2006 portant création de la Commission de Sécurité ;
 Vu la visite de sécurité effectuée par le groupe de visite de la Commission de Sécurité de l'Arrondissement d'Albertville en date du 31 juillet 2019.

Arrête

Art. 1^{er}. – L'établissement « Hôtel Le Tétras / bâtiment annexe », type : O, Catégorie : 5 sis à Notre-Dame de Bellecombe – Les Frasses est fermé au public à partir du 1^{er} août 2019. **La fermeture est définitive.**

Art. 2. – M. le Chef de la brigade de Gendarmerie d'Ugine est chargé de l'exécution du présent arrêté dont notification sera faite à l'exploitant et ampliation sera également transmise à M. le Sous-Préfet d'Albertville.

Fait à Notre-Dame de Bellecombe, le 1^{er} août 2019.

M. le Maire,

MOLLIER Philippe

